

la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans proposition d'amendement, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Pepin propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme vous le disiez, il nous reste juste assez de temps pour disposer du bill C-196. Le ministre de Saskatoon s'en occupera.

M. l'Orateur: La Chambre procédera maintenant à l'examen, en vertu de l'article 26 du Règlement, de la question soulevée par le député de Hillsborough (M. Macquarrie) et le député de York-Sud (M. Lewis).

M. Forrestall: Il n'est même pas ici pour y prendre part.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES POSTES

L'ACCÉLÉRATION DES GRÈVES TOURNANTES— L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN RÈGLEMENT

M. l'Orateur: Voici la question à débattre suivant l'ordre adopté:

La nouvelle situation créée par l'accélération et la généralisation des grèves tournantes, ce qui entraîne la menace d'un conflit postal dans tout le Canada; ensuite le fait que le Conseil du Trésor n'a pas réussi à conclure une entente mettant fin à l'instabilité des services postaux; enfin, l'urgence de discuter de cette situation grave avant l'ajournement de la Chambre pour le congé d'été.

Le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a la parole.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant

—Monsieur l'Orateur, naturellement, je suis heureux qu'on nous ait accordé ce débat; cependant, je regrette beaucoup que nous terminions la présente partie de la session sur cette note, en traitant de cette question. Il est regrettable que le pays se trouve encore aux prises avec un problème de communications causé par la paralysie d'un secteur très important du service public, c'est-à-dire les Postes. La population canadienne attend certaines décisions de son gouvernement. Au

fond, elle tient notamment à ce que son courrier soit acheminé. Les Canadiens ont le droit de communiquer entre eux et leur gouvernement doit voir à ce que leurs communications parviennent à destination. Aujourd'hui, le service postal est paralysé à Ottawa et ailleurs au pays. C'est une véritable guerre des nerfs qui sévit. D'après le journal de ce soir, le principal négociateur dit ne voir aucune perspective de règlement. Dans tout conflit ouvrier, il y a, bien entendu, deux parties. Ni la partie patronale ni la partie syndicale n'a ni tout à fait raison ni tout à fait tort.

Dans ce débat important que nous menons aujourd'hui, je ne veux parler ni pour le monde du travail, ni pour le gouvernement. Même si j'étais Démosthène en personne, je ne pourrais me lancer dans une telle entreprise. Je m'efforcerai plutôt de parler au nom de la troisième partie, celle qui, par l'intermédiaire du gouvernement, devrait également être présente à la table de conférence, mais qui, je le crains, n'a malheureusement pas pu se faire entendre dans l'agitation de ces dernières semaines et au cours de ces négociations emberlificotées. Quand je parle d'une troisième partie, c'est au peuple canadien que je songe. Ses droits, ses revendications légitimes et les espérances qu'il nourrit à juste titre transcendent tous les arguments concernant les directives, les rapports d'arbitrage et les autres aspects de la négociation. Tandis que, par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, le gouvernement est, sur un plan plus restreint, dans la situation de l'employeur, il est, sur un plan plus fondamental et plus général, le dépositaire de l'intérêt général, le garant des droits du peuple canadien. J'estime que, dans ce rôle et dans cette fonction, il a essayé un échec retentissant.

En vérité, même dans le domaine plus restreint de ses responsabilités d'employeur, le gouvernement a démontré un manque de doigté et d'adresse, calculé pour conduire à l'échec des négociations. Je ne peux dire que le gouvernement souhaitait l'échec de ces négociations—je ne sais—mais je peux dire que s'il avait voulu qu'elles échouent, il n'aurait pas agi autrement. Le ministre des Postes (M. Kierans) a été l'objet de critiques générales; il a été décrit comme le ministre le plus antisyndical depuis le début de la Confédération. C'est lui qui est l'auteur de ces lignes immortelles que l'on retrouve à la page 7062 du hansard telles qu'ils les a prononcées à la Chambre, le 19 mai 1970:

Ceux qui veulent obtenir des engagements contractuels recherchent parfois, non pas du travail, mais un salaire sans travail.

Quelle contribution à des négociations harmonieuses! Quel apport à un règlement éventuel! Cependant, le ministre, dont on connaît bien le talent pour remonter le moral des